



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 113-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 6 juillet 2026 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 113-2025 pour la propriété sise au 349, chemin Pontbriand à La Pêche connue sous le lot 6 673 644 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 113-2025, visant à permettre la réduction de la marge avant de dix (10,00) mètres à huit (8,00) mètres afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire détaché.

Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 113-2025, visant à augmenter la superficie cumulative totale des ouvrages accessoires à l'intérieur de la zone tampon de quarante-cinq (45,00) m² à soixante-sept (67,00) m² afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire détaché.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 12^e jour du mois de juin deux mille vingt-six (2026).

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 12 juin 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim